

Préavis 79-2015, Entente communale Mèbre-Sorge PREAVIS INTERCOMMUNAL No 79-2015
Réhabilitation du collecteur intercommunal de la Mèbre à Chavannes-près-Renens, secteur
Concorde/autoroute

La commission s'est réunie le jeudi 17 septembre 2015 à 19 heures au Centre Technique Communal. Elle était composée de Mmes et MM. Diaz Hugo, Guedes João (excusé), Jean-François Jeanrichard, Menoud Yolán, Montefusco Dylan, Neet Sarqueda Conchita, Pimenta Manuel et Suzanne Sisto-Zoller, présidente rapportrice.

La Municipalité était représentée par Mme Tinetta Maystre et M. Jean-François Clément, accompagnés par M. Christophe Sarda, Chef du service des travaux et M. Philippe Porqueddu du bureau d'ingénieurs Ribi SA, mandaté par Mèbre-Sorge.

Introduction

Mme Maystre explique qu'il s'agit d'accorder un crédit d'ouvrage à l'Entente intercommunale Mèbre-Sorge, selon la convention d'entente révisée votée ce printemps et de libérer la part qui incombe à Renens. Nous continuons un programme qui a débuté en 2005 et qui va se poursuivre encore quelques années.

M. Porqueddu nous rappelle que le réseau, propriété des cinq communes, débute pour la Mèbre à la hauteur du Café du Soleil à Crissier, pour la Sorge à la limite des communes de Crissier et d'Ecublens et se termine par la Chambronne, pour envoyer les eaux usées à la STEP. Le réseau, construit dans les années '60, récolte les eaux usées de 60'000 habitants. Outre les communes propriétaires du réseau, il y a des communes utilisatrices qui envoient une partie de leurs eaux usées dans notre réseau. Il s'agit de Cheseaux, Romanel, Jouxteins, Lausanne, Villars-Ste-Croix et Bussigny. Le réseau a 11 km de longueur et on estime sa valeur de remplacement à 30 millions. Les collecteurs d'eaux usées sont dans le lit des cours d'eau. S'ils ne sont pas étanches, ils salissent l'eau des rivières (et donc de la baie de Dorigny) ou embarquent de l'eau « propre » qui engorge la STEP. Il faut donc étanchéifier les collecteurs. C'est une tâche planifiée sur plusieurs dizaines d'années, par secteurs. Il peut y avoir des circonstances qui font passer un secteur avant un autre. Dans ce préavis, il s'agit du secteur 5, tronçon sous l'autoroute sur la commune de Chavannes. Ce secteur est moins cher au mètre linéaire que les autres, car les canalisations sont dédoublées (de part et d'autre de la Mèbre), ce qui évite de devoir créer un by-pass provisoire. De plus, il est très accessible par les camions de pose des gaines. Il s'agit de dérouler la « chaussette » dans la canalisation préalablement asséchée, puis de la remplir d'eau chaude pour la durcir. Ces gaines sont utilisées depuis des dizaines d'années et elles sont utilisables pendant des dizaines d'années. Comme le réseau est assez dimensionné, surtout avec la séparation des eaux claires, ces travaux de chemisage ont tout leur sens.

M. Clément explique que ces travaux sont financés par un fonds affecté, alimenté par la taxe d'épuration de 90cts par mètre cube d'eau consommée. Ce fonds sert aussi à financer les travaux de mise en séparatif et à payer la STEP. L'association Mèbre-Sorge n'a plus de fortune.

Discussion

Dans la discussion, les points suivants ont été soulevés :

1. Comment est constituée la clé de répartition ?

Réponse : Elle est calculée sur la base de la longueur des tronçons et de la consommation d'eau, selon la convention intercommunale révisée ce printemps (préavis 64). Elle est recalculée annuellement.

2. Les travaux sont-ils mis en soumission ?

Réponse : L'adjudication est en cours.

Décision

La Municipalité et les Services ayant répondu à toutes les questions de la commission, celle-ci délibère seule. Au vote, la commission soutient les conclusions du préavis à l'unanimité.

CONCLUSIONS

LE CONSEIL COMMUNAL DE R E N E N S ,

Vu le préavis intercommunal No 79-2015 de la Municipalité du 24 août 2015,

Oùï le rapport de la Commission désignée pour étudier cette affaire,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

1. Autorise l'Entente intercommunale Mèbre-Sorge à entreprendre les travaux de réhabilitation du collecteur intercommunal Mèbre à Chavannes-près-Renens, secteur Concorde/autoroute.

2. Accorde à la Commission de l'Entente intercommunale Mèbre-Sorge le crédit nécessaire, soit la somme de CHF 270'000.-, selon les modalités décrites ci-dessus, sous chiffres 3 et 5.

3. Alloue à l'Entente intercommunale Mèbre-Sorge une subvention communale d'investissements de CHF 83'781.-, selon les modalités décrites ci-dessus, sous chiffres 4 et 5.

Cette dépense sera financée par la trésorerie ordinaire.

Elle figurera dans le compte d'investissements du patrimoine administratif, sous le compte N°3861.5620.064 "Collecteur intercommunal Mèbre à Chavannes-près-Renens, secteur Concorde/autoroute" et sera amortie dès la fin des travaux. Son financement sera assuré par un prélèvement dans le Fonds de réserve "Réseau d'évacuation et d'épuration des eaux", compte N°9280.01.

LES COMMISSAIRES :

Diaz Hugo

Jean-François Jeanrichard

Menoud Yolán

Montefusco Dylan

Neet Sarqueda Conchita

Pimenta Manuel

Suzanne Sisto-Zoller